

ZOOM SUR

CEREALES

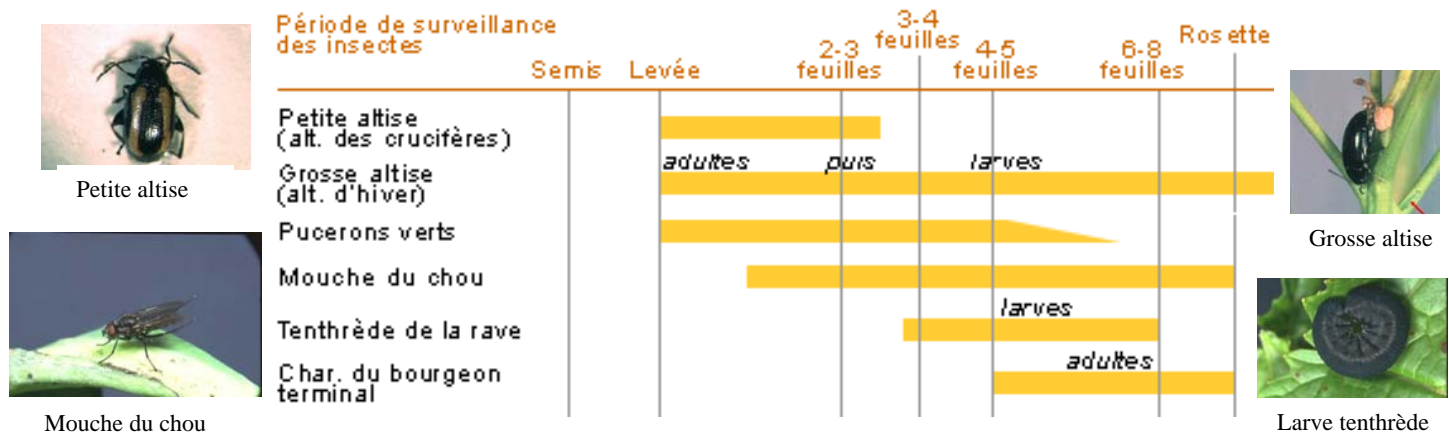
Dates et densités de semis

ACTUALITES CULTURES

COLZA (cotylédons à 3-4 feuilles)

✓ Ravageurs

Rappel sur les périodes à risques pour le colza



Source : CETIOM, photos INRA.

Etat de la situation

Le SRA (ex-SRPV) observe ponctuellement des piqûres d'altises et une légère progression des pucerons verts présents dans un tiers des parcelles.

➤ Aucune intervention n'est à prévoir à ce jour.

STRATEGIE AGRONOMIQUE

SEMIS des CEREALES

✓ Date et densité de semis du blé

Les plages optimales de semis permettent de limiter l'impact d'un gel d'épis (température mini < - 4°C) en sortie d'hiver ou un stress thermique ou hydrique pendant la phase de remplissage du grain. Il est fondamental de respecter ces périodes de semis calées en fonction du rythme de développement de chaque variété pour réduire ces risques climatiques et permettre à la variété d'exprimer tout son potentiel.

L'organisation des chantiers de semis et les réels aléas climatiques ou le stress d'un aléa à venir conduisent régulièrement à des semis en dehors des périodes optimales avec en particulier des semis trop précoces.

On ne rappelle jamais assez les intérêts techniques et économiques d'éviter ces 1^{ers} semis trop précoces, tout en restant dans la plage conseillée bien sûr :

- réduction des risques piétin-verse, oïdium et septoriose, donc moins de fongicides ;
- réduction du salissement des parcelles : les vulpins et ray-grass lèvent principalement la 1^{ère} quinzaine d'octobre, donc baisse du coût du programme herbicides en privilégiant l'intervention de sortie hiver et plus grande satisfaction du désherbage ;
- réduction du risque pucerons d'automne et cicadelles donc moins d'insecticides.

Dates de semis optimales pour quelques variétés (source Arvalis, CA77)

01-oct	05-oct	10-oct	15-oct	20-oct	25-oct	01-nov	05-nov	10-nov
AMUNDSEN, OAKLEY								
BOREGAR, CHARGER, QUEBON, SELEKT								
	BERMUDE, EXPERT, KORELI, ROSARIO, SANKARA							
	BAROK, CHEVALIER, TOISONDOR							
	MERCATO							
	DINOSOR, INSTINCT, TIMBER							
	ALIXAN, CAPHORN, HYSUN, MENDEL, ORVANTIS, PREMIO, RUSTIC							
	APACHE, ALTIGO, ARAMIS, ARLEQUIN, AREZZO, EUCLIDE, HEKTO, HYSTAR, TREMIE							
	ALDRIC, ALLISTER, ATTLASS, BAGOU, BOISSEAU, CAMPERO, LORD							
	ADAGIO, AUTAN, ROYSSAC, SCIPION							
					AUBUSSON, PR22R58			
					CEZANNE, COURTOT, GARCIA, GALIBIER			

Remarque : en blé sur blé, choisir une variété qui peut être semée après le 25 octobre, plutôt précoce à maturité afin d'éviter le piétin échaudage et ses dégâts (voir Info.pl@ine n°273).

Densités de semis (grains/m²) du blé tendre d'hiver dans les sols de Seine-et-Marne source : CA 77 (classification des sols), Arvalis

Semis du 1 ^{er} au 20 octobre	
bonnes conditions	préparation difficile

Limons et Limons argileux sains profonds et semi profonds Argilo-calcaires semi profonds Limons calcaires profonds et semi profonds	180-220	200-240
Limons battants assez sains très profonds à semi profonds Sables limoneux sains	220-250	240-280
Sols humides pendant l'hiver Limons battants "humides" peu profonds à semi profonds Limons argileux ou sableux engorgés Argiles limoneuses, Argiles	250-300	280-330
Sols séchants (sols sableux, sols superficiels)	240-280	280-330
Sols séchants et caillouteux (argilo-calcaires superficiels, limons calcaires superficiels...)	280-330	290-340

Attention : ces densités de semis ne concernent pas les variétés hybrides qui se sèment à 100 grains/m².

✓ Date et densité de semis des orges d'hiver-escourgeons

L'orge d'hiver est plus sensible au froid que le blé tendre d'hiver. Elle supporte moins bien que le blé des conditions humides au semis. Semer tôt permet d'avoir un faible risque de gel au stade coléoptile (à la levée) qui est le stade le plus sensible au froid ; exception faite toutefois des variétés précoces comme ESTEREL. En effet, un semis trop précoce les expose à un risque de gel d'épi en sortie hiver, au début de la montaison ; l'objectif étant d'atteindre le stade épi 1 cm après les dernières gelées.

Dates de semis optimales pour quelques variétés

Dès le 1 ^{er} octobre	Dès le 5 octobre	Dès le 10 octobre
COLIBRI, Vanessa, CARTEL	ATENON, AZUREL, CERVOISE, MARADO	ABONDANCE, ARTURIO, CAMPAGNE, CHAMPIE, ESTEREL

Densités de semis (grains/m²) Escourgeon et Orge à 2 rangs dans les sols de Seine-et-Marne
source : CA 77 (classification des sols), Arvalis

	Escourgeon Semis du 1 ^{er} au 20 octobre		Orge à 2 rangs Semis du 1 ^{er} au 20 octobre	
	bonnes conditions	préparation difficile	bonnes conditions	préparation difficile
Limons et Limons argileux sains profonds et semi profonds Argilo-calcaires semi profonds Limons calcaires profonds et semi profonds	170-200	180-220	200-240	220-250
Limons battants assez sains très profonds à semi profonds Sables limoneux sains	220-230	220-250	250-280	280-300
Sols humides pendant l'hiver Limons battants "humides" peu profonds à semi profonds Limons argileux ou sableux engorgés Argiles limoneuses, Argiles	220-280	semes une autre culture	380-330	semes une autre culture
Sols séchants (sols sableux, sols superficiels)	220-250	250-300	250-300	300-350
Sols séchants et caillouteux (argilo-calcaires superficiels, limons calcaires superficiels...)	250-300	280-300	300-350	320-350

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

CONDITIONNALITE 2010 : modifications pour les BCAE

Suite au « bilan de santé de la PAC », des modifications interviennent pour les BCAE au titre de la conditionnalité 2010. La grande nouveauté concerne le **maintien des particularités topographiques**.

Les SCE disparaissent, elles sont remplacées par deux BCAE :

- **entretien de bandes tampons le long de tous les cours d'eau,**
- **maintien des particularités topographiques.**

Sept mesures BCAE en 2010 (principales nouveautés)

Entretien de bandes tampons le long de tous les cours d'eau	Des bandes enherbées ou boisées de 5 m de large minimum pouvant être entretenues par fauche, broyage ou pâturage, sans fertilisation ni traitement phytosanitaire. Les couverts éligibles (à confirmer par arrêté) incluent les légumineuses en mélanges et taillis courte rotation (hors miscanthus) ; une rénovation est possible sans labour.
Maintien des particularités topographiques	Créer ou maintenir une surface équivalente de particularités topographiques (haies, alignements d'arbres, fossés, étangs, bordures de champ...) à hauteur de 1% de la SAU 2010, 3% en 2011 et 5% en 2012 (système d'équivalence). Le Ministère doit valider les équivalences de surface proposées par la commission européenne. A ce jour cet arrêté n'a pas encore fait l'objet d'une publication au JO.
Entretien des surfaces en herbe et maintien strict des parcelles de Prairies Naturelles et Temporaires à l'échelle de l'exploitation	Maintien des surfaces de référence initiales en herbe au niveau de chaque exploitation (référence : déclaration PAC 2008 ou 2009 ; à confirmer après novembre 2009) : - aucun retournement possible d'une parcelle de référence en Prairie Naturelle, - retournement possible des Prairies Temporaires de plus de 5 ans si maintien de la surface globale, - retournement possible des Prairies Temporaires de moins de 5 ans si la surface globale reste d'au moins 70% de la référence, - des dérogations aux règles seront gérées au niveau départemental pour le seul cas de l'installation. Réimplantation des Prairies Naturelles retournées sur les 2 années précédentes en cas de baisse du ratio national annuel d'au moins 10% vis-à-vis du ratio de référence 2005. Exigence d'une productivité minimale : chargement de 0,2 UGB (type PHAE) par ha herbe, ou rendement minimal à préciser en cas de vente).
Entretien minimal des terres (cultivées et non productives)	Idem 2009
Diversité des assolements	Idem 2009 (au moins 3 cultures différentes, sinon gérer les résidus de récolte ou couvrir les sols en hiver).
Non-brûlage des résidus de culture	Idem 2009
Contrôle du prélèvement d'eau pour l'irrigation	Contrôles systématisés des autorisations d'irrigation et présence de compteurs sur toutes les cultures irriguées, y compris légumes (se renseigner).



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France et du Conseil Général de Seine-et-Marne et du CASDAR.
Toute rediffusion et reproduction interdites